GUIDE DES AIDES DÉPARTEMENTALES AUX PROJETS ÉDUCATIFS DES COLLÈGES

Edition 2015

cg74.fr

Dailymotion

haute-savoie
Conseil Général

SOMMAIRE

- **La politique éducative du Conseil départemental en direction des collèges** 5
- **La mise en œuvre** 6
- **Éducation à la santé, à l'orientation , à la nature et au développement durable :**
  - Savoir secourir 10
  - Santé et Citoyenneté 11
  - Orientation et choix d'un métier 12
  - Jeunes Industrie / Classe en entreprise 13
  - Développement durable 14
  - Éducation à la nature de Haute-Savoie 15
- **Éducation aux sports et aux activités sportives de pleine nature**
  - Savoir skier 16
  - Savoir nager 18
  - Activités sportives de pleine nature 19
- **Éducation artistique et culturelle :** 21
  - Arts plastiques 24
  - Cinéma et image animée 26
  - Mémoire 29
  - Littérature 30
  - Musique 32
  - Aide aux projets 34
    - «Initiatives» 35
    - «Propositions» 36
  - Aide au transport 37
- **La prise de décision au Conseil départemental de la Haute-Savoie** 38
- **Bilan d'utilisation des crédits - Année scolaire 2013-2014** 39

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN DIRECTION DES COLLÈGES

LES GRANDES ORIENTATIONS

Soucieux de l'enjeu de l'éducation dans le développement personnel de l'élève, le Conseil départemental soutient la mise en œuvre de projets éducatifs élaborés dans les domaines suivants :

- **Éducation à la santé, à l'orientation, à la nature et au développement durable ;**
- **Éducation aux sports et aux activités sportives de pleine nature ;**
- **Éducation artistique et culturelle.**

Ce guide est destiné aux équipes pédagogiques et de direction des collèges publics et privés. Il décline les thématiques soutenues par le Conseil départemental, les modalités pour mettre en œuvre les projets, les aides possibles et toutes les informations utiles (contacts, calendrier, etc.).

LA MISE EN ŒUVRE

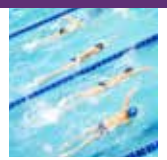

VOS INTERLOCUTEURS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Les thématiques soutenues par le Conseil départemental font appel à la compétence et l'expertise de plusieurs services départementaux, notamment les Directions :

- Éducation et Formation (DEF) ;
- Affaires Culturelles (DAC) ;
- Sports,Tourisme et Montagne (DSTM) ;
- Aménagement, Environnement et Développement Rural (DAEDR), unité Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- Solidarité, Territoires et Développement Durable (DSTDD), service Développement Durable ;
- Prévention, Développement Social (DPDS).

Éducation à la santé, à l'orientation, à la nature et au développement durable		
Savoir secourir	DEF	Laëtitia Gabiller– 04 50 33 49 56 laetitia.gabiller@cg74.fr
Éducation à la santé et à la citoyenneté		Isabelle Choudin – 04 50 33 51 02 isabelle.choudin@cg74.fr
Éducation à l'orientation, au choix d'un métier		
Éducation au développement durable	DSTDD -Service Développement Durable	Laurence Louis – 04 50 33 49 87 laurence.louis@cg74.fr
Éducation à la nature de Haute-Savoie	DAEDR – Unité ENS	Sabine Fabre – 04 50 33 50 26 sabine.fabre@cg74.fr

Éducation aux sports et aux activités sportives de pleine nature		
APN : Activités sportives de pleine nature	DSTM	Frédérique Lecoq – 04 50 33 21 60 frederique.lecoq@cg74.fr
Savoir nager		
Savoir skier		

Éducation artistique et culturelle : les Chemins de la Culture				
DISPOSITIFS	ARTS PLASTIQUES	A'Musée	MJC CENTRE D'ANNEMASSE	Michel Delajoud : 04 50 92 10 20 culture.mjc@gmail.com / amusee@mjc-annemasse.org
		Musée hors les murs	LE RÉSEAU CANOPÉ	Mélanie Bourse 04 50 23 79 36 canope.haute-savoie@ac-grenoble.fr
	CINÉMA ET IMAGE ANIMÉE	Collège au cinéma	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION DU CINÉMA / FOL	Pierre Laperrousaz ou Caroline Dragacci 04 50 52 30 03 p.laperrousaz@fol74.org
		Aide au transport festivals	ANNECY CINÉMA ITALIEN	Bonlieu Scène Nationale : 04 50 33 40 26 Élodie Dujardin Moyon cinema@bonlieu-annecy.com
			BIENNALE DU CINÉMA ESPAGNOL	Association pour la diffusion de la culture hispanique : 04 50 51 30 14 Sarah Quintric adch.cine@gmail.com
		Anima-j	CITIA	Daniel Bouillot 04 50 10 09 00 - animaj@citia.org
		Concours Junior de la meilleure critique de film	ASSOCIATION DÉCOD'ART	Régine Remond : 04 50 44 37 30 regine.remond@wanadoo.fr Marie-Laure Siffointe : 04 50 91 38 15 ml.siffointe@laposte.net
	LITTÉRATURE	Prix littéraire des collégiens	COORDINATION DÉPARTEMENTALE	Françoise André et Gaëlle Bourgeois Coordinatrices Documentalistes Collège Rimbaud (Saint-Julien) et Collège des Allobroges (La Roche) coordination-plc@ac-grenoble.fr
			LE RÉSEAU CANOPÉ	Mélanie Bourse canope.haute-savoie@ac-grenoble.fr 04 50 23 79 36
		Prix littéraire Lire Élire d'Annemasse	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PIERRE GOY ANNEMASSE	Violaine Séguy : 04 50 95 89 09 Festival du livre Jeunesse : festivaldulivre@mairie-annemasse.fr blog : http://festivaldulivrejeunesseannemasse.blogspot.fr/
		Prix alTerre ado	SAVOIE-BIBLIO	Service Action culturelle et communication Joël Da Sylva : 04 50 09 70 62 www.savoie-biblio.com https://www.facebook.com/pages/alTerre-ado/154042127969030
	MÉMOIRE	Concours National de la Résistance et de la Déportation	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	DAC Céline Reymond : 04 50 33 33 29 resistancedepartementale74@cg74.fr
	MUSIQUE	Élèves au concert	ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE	Thomas Sylvand : 04 79 33 42 71 production_ac@orchestrepayssavoie.com
		Dose le son	GRAL	Mélanie Robert doseleson@gmail.com 07 81 48 17 39
AIDE AUX PROJETS	« Propositions »		CONSEIL DÉPARTEMENTAL	DAC Murielle Lavorel (murielle.lavorel@cg74.fr) 04 50 33 23 62
	« Initiatives »			
AIDE AU TRANSPORT	Destination culture			
	Destination mémoire			

PROPOSER UN PROJET : LE DOSSIER SIEL

Le dossier SIEL regroupe **deux questionnaires** qui recensent l'ensemble des demandes de subventions des établissements. Tous les collèges (publics et privés) sont destinataires par courriel des liens leur permettant de renseigner ces questionnaires en ligne :

- **questionnaire 1 :** éducation artistique et culturelle / Chemins de la Culture ;
- **questionnaire 2 :** éducation à la santé, à l'orientation, à la nature, au développement durable, éducation aux sports et aux activités sportives de pleine nature.

CALENDRIER

Ouverture de la saisie du questionnaire en ligne : 12 mai
Fermeture de la saisie du questionnaire en ligne : 15 juin midi
Notification aux établissements : fin août

Ce calendrier est donné à titre indicatif.

NOMBRE DE PROJETS AUTORISÉS PAR ÉTABLISSEMENT

- **Éducation à la santé, à la citoyenneté, à l'orientation et au développement durable** : 2 projets par établissement ;
- **Savoir secourir** : 1 inscription par établissement ;
- **Jeunes Industrie / Classe en entreprise** : 1 inscription par établissement ;
- **Activités sportives de pleine nature** : 2 projets par établissement ;
- **Éducation à la nature de Haute-Savoie** : 1 projet par établissement ;
- **Savoir nager** : 1 inscription par établissement ;
- **Savoir skier** : 1 inscription par établissement ;
- **Éducation artistique et culturelle / Les Chemins de la Culture :**
  - **Dispositifs** : aucune limite d'inscription ;
  - **Aide aux projets** : 4 projets par établissement ;
  - **Aide au transport** : 1 destination culture et 1 destination mémoire par établissement.

AIDES FINANCIÈRES

Le montant des aides et les modalités de remboursement peuvent varier en fonction des projets : voir le détail dans les pages suivantes. De manière générale, seuls les frais de transports et/ou les frais d'interventions sont éligibles. Les achats de matériel, de fournitures ou de denrées alimentaires ne sont pas pris en charge.

- **Éducation à la santé, à la citoyenneté, à l'orientation et au développement durable (projets financés par la Direction Éducation et Formation) :**
  - forfait maximum calculé sur l'effectif total de l'établissement de l'année N-1 (élèves de SEGPA et d'ULIS compris) :
    - effectif de 0 à 349 élèves : 850 € ;
    - effectif de 350 à 729 élèves : 1 450 € ;
    - effectif de 730 à 800 élèves : 1 800 € ;
    - effectif de + 800 élèves : 2 300 € ;
  - majoration de 1 265 € pour les 4 collèges publics en REP et les 2 collèges sortant du dispositif (ex-RSS).

NOUVEAUTÉ

- **Éducation à la nature de Haute-Savoie (projets financés par la Direction Aménagement, Environnement et Développement Durable) :**
  - subvention à hauteur de 90 % du coût total du projet, avec un montant maximum d'aide de 2 200 € ;
  - les dossiers inférieurs à 600 € ne sont pas éligibles ;
  - majoration de 1 265 € pour les 4 collèges publics en REP et les 2 collèges sortant du dispositif (ex-RRS).

- **Éducation aux activités sportives de pleine nature (projets financés par la Direction Sports, Tourisme et Montagne) :**
  - forfait maximum de 10 € par élève calculé sur l'effectif total de l'établissement de l'année N-1 (les élèves de SEGPA et d'ULIS compris) ;
  - majoration de 1 650 € pour les 4 collèges publics en REP et les 2 collèges sortant du dispositif (ex-RSS).

- **Éducation artistique et culturelle (projets financés par la Direction Affaires Culturelles) :**
  - subventions aux partenaires culturels pour les dispositifs ;
  - subventions aux partenaires culturels pour les heures d'interventions des artistes dans le cadre des projets Propositions et Initiatives ;
  - subventions aux collèges pour les heures d'interventions des artistes dans le cadre des projets Initiatives ;
  - participation financière versée aux collèges pour l'aide au transport (destination culture, destination mémoire, projets classe) et pour la prise en charge des heures de médiation culturelle ;

L'aide du Conseil départemental sera attribuée sous réserve :
- **de l'adéquation entre les projets déposés et les thématiques soutenues ;**
- **de descriptifs suffisamment renseignés ;**
- **de la réception des bilans des actions de l'année N-1, accompagnés des copies des factures acquittées ;**
- **du respect des critères ;**
- **du déroulement des actions pendant le temps scolaire.**

SAVOIR SECOURIR

Depuis 2014, le Conseil départemental soutient une action de formation généralisée aux gestes de premiers secours (PSC1) conduite par le SDIS 74 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) dans le cadre de sa mission générale sur la sécurité des personnes et l'UGSEL 74.

- Objectifs : protéger et apprécier l'état de la victime, alerter les secours d'urgence, dispenser les premiers gestes.
- Public visé : toutes les classes de 4ème, collèges publics et privés.
- Partenaires : SDIS 74 et UGSEL 74.
- Durée de la formation : 7 heures.
- Procédure : un appel à projet a été lancé dans les collèges en avril 2015 (pas d'inscription dans le dossier SIEL).
- Financement : aucune participation financière ne sera demandée aux collèges.
- **Contact : DEF - Laëtitia Gabiller - 04 50 33 49 56 - laetitia.gabiller@cg74.fr**

SANTÉ ET CITOYENNETÉ

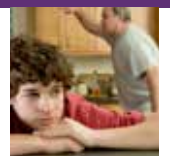

Le Conseil départemental soutient les projets éducatifs destinés à sensibiliser les jeunes à la santé, la citoyenneté, la violence sous toutes ses formes, l'utilisation d'Internet, la sécurité routière, etc., et à prévenir les « conduites à risques ».

- Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.
- Partenaires locaux de prévention : les structures et organismes suivants peuvent être sollicités pour l'élaboration des projets :

- pôles médicaux sociaux (services sociaux du Conseil départemental) ;
- services de Prévention Spécialisée : l'association Passage pour le bassin Annécien et le Genevois ; l'EPDA Prévention Spécialisée (Établissement Public Départemental Autonome) pour le Chablais et la Vallée de l'Arve ;
- PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ;
- prévention Toxicomanie :
  - ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie) ;
  - APRETO (Association pour la Réhabilitation des Toxicomanes) ;
  - Le Lac d'Argent ;
  - Police, Douanes et Gendarmerie ;
- collectifs d'Éducation à la Sexualité coordonnés par la direction PMI Promotion de la Santé du Conseil départemental :
  - As Deux Cœur (Faucigny Mont-Blanc) ;
  - A'Tout Vie (Bassin Annécien) ;
  - Mosaïque (Chablais) ;
  - Acrostiche (Genevois) ;
- relations filles/garçons/prévention des violences conjugales : Espace Femmes.

- Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL.
- Financement : voir pages 8 et 9.
- **Contact : DEF - Isabelle Choudin - 04 50 33 51 02 - isabelle.choudin@cg74.fr**

ORIENTATION ET CHOIX D'UN MÉTIER

L'orientation est un processus continu, dont l'objectif principal est de conduire les jeunes à élaborer leurs projets personnels de formation grâce à une information progressive, complète et objective sur le monde du travail, les métiers et les débouchés possibles.

Ce champ, qui doit reposer sur des expériences concrètes, est à compléter par la connaissance des parcours de formation.
L'information sur les voies de formation et les métiers doit être coordonnée et partagée. La future insertion des collégiens dans la vie professionnelle étant au cœur des préoccupations du Conseil départemental, il apporte son soutien aux initiatives et actions organisées au plus proche des élèves.

■ Exemples :
- forums réunissant les employeurs, les services d'orientation et les collectivités territoriales (RAP, Prép'A, SMILE) ;
- partenariats Écoles/Entreprises : opérations Jeunes Industrie ou Classe en entreprise par exemple (page 13) ;
- témoignages directs sur les métiers tels que les professionnels peuvent l'apporter à des élèves ;
- visites locales d'entreprises, lycées professionnels et techniques, chantiers pédagogiques, etc.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL.

■ Financement : voir pages 8 et 9.

■ **Contact : DEF - Isabelle Choudin - 04 50 33 51 02 - isabelle.choudin@cg74.fr**

JEUNES INDUSTRIE / CLASSE EN ENTREPRISE

Faire découvrir le monde de l'entreprise et offrir les conditions d'une orientation choisie vers des formations professionnelles scientifiques et/ou technologiques, menant aux métiers de l'industrie.

■ Public visé : collèges publics et privés, niveaux 4ème et 3ème.
■ Partenaires : DSDEN, Chambre Syndicale de la Métallurgie.
■ Procédure :
- inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL
- **et** inscription par le collège auprès de la Chambre Syndicale de la Métallurgie pour validation du projet (nombre de places limité).

■ **Contacts : DEF - Isabelle Choudin - 04 50 33 51 02 - isabelle.choudin@cg74.fr.**
Chambre Syndicale de la Métallurgie - Domitille Marsal - 04 50 52 39 27
dmarsal@csmhautesavoie.com

Jeunes Industrie :

■ Objectif : réaliser un projet au sein d'une entreprise industrielle à travers un partenariat suivi.

■ Description : les collégiens et l'entreprise engagés dans l'opération établissent un partenariat sur plusieurs semaines en vue de réaliser un projet spécifique visant :
- pour l'entreprise, à mieux faire connaître ses métiers, ses modes de production et ses réalisations ;
- pour les collégiens, à les rendre acteurs dans la découverte d'une entreprise industrielle et de son organisation.

Les projets conduits dans ces partenariats font l'objet d'une restitution départementale lors d'une journée festive.

■ Financement : le Conseil départemental rembourse les frais de transport des élèves vers les entreprises dans la limite de 5 déplacements, sur justificatifs des factures acquittées ainsi que le trajet pour Annecy lors de la journée de restitution des projets.

Classe en Entreprise :

■ Objectif : s'immerger au sein d'une entreprise industrielle pendant 2,5 jours.

■ Description : la classe, divisée en petits groupes encadrés par un « animateur » salarié de l'entreprise, découvre les métiers. Le programme scolaire normal est aménagé pour suivre les cours habituels dispensés par les professeurs dans une salle de réunion mise à disposition par l'entreprise. À la fin, les élèves présentent au chef d'entreprise, sous la forme d'un cours exposé, l'image qu'ils retiennent de l'entreprise et de ses métiers.
www.classe-entreprise.com

■ Organisation : un travail de préparation et de coordination entre l'équipe pédagogique et l'entreprise d'accueil est vivement recommandé avant l'immersion.

■ Financement : le Conseil départemental rembourse les frais de transport des élèves vers l'entreprise (soit 3 déplacements), sur justificatifs des factures acquittées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À travers le Plan Climat Énergie, le Conseil départemental intègre la préoccupation environnementale dans sa politique générale. Il assiste les collèges dans la mise en œuvre d'actions sur des domaines tels que la gestion des biodéchets, la sobriété énergétique, l'optimisation des déplacements, etc.

■ Objectif :
- sensibiliser les collégiens au développement durable ;
- contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement ;
- adapter le territoire aux effets du changement climatique ;
- préserver les ressources (eau, espace, biodiversité, qualité de l'air, etc.).

■ Domaines éligibles :
- lutte contre le changement climatique ;
- consommation ;
- prévention, tri et recyclage des déchets ;
- eau ;
- énergie ;
- déplacements ;
- qualité de l'air.

Les dossiers présentant des projets à l'échelle du collège portant sur la prévention des déchets, la sobriété énergétique et les modes de déplacements alternatifs seront particulièrement encouragés.

■ Partenaires potentiels des collèges : intervenants extérieurs, professionnels publics ou privés, élus, associations, etc. Exemples : Apollon 74 ; Asters ; CAUE ; FRAPNA ; Moutain Riders ; Prioriterre ; Réseau Empreintes (www.reseau/empreintes.com).

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL.

■ Financement : voir pages 8 et 9.

■ **Contact : DSTDD, service Développement Durable**
Laurence Louis – 04 50 33 49 87 - laurence.louis@cg74.fr

ÉDUCATION À LA NATURE DE HAUTE-SAVOIE

NOUVEAUTÉ

Dans le cadre de son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Conseil départemental souhaite sensibiliser les collégiens à la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages de Haute-Savoie.

■ Objectif global : favoriser la découverte du patrimoine naturel haut-savoyard proche, faire comprendre les enjeux associés et replacer l'élève en tant qu'acteur de son territoire.

■ Domaines éligibles :
- découvrir le patrimoine local : faune, flore, milieux naturels, géologie, paysage ;
- découvrir les rôles fonctionnels de ce patrimoine : corridor écologique, épuration naturelle par les zones humides, etc. ;
- comprendre l'action de l'Homme et ses différents impacts sur les milieux naturels et sur l'évolution des paysages, comprendre les enjeux de préservation ;
- appréhender les outils de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- identifier les acteurs intervenant dans la gestion de l'environnement.

■ Attentes spécifiques : découvrir notre environnement proche, et notamment les Espaces Naturels Sensibles du département : une sortie terrain sur un ENS à proximité du collège (liste des sites disponible sur demande) et/ou une visite d'un site d'accueil pédagogique géré par un membre du Réseau Empreintes 74 (www.reseau-empreintes.com) seront privilégiés, dans un rayon de 40 km depuis l'établissement.

■ Partenaires potentiels des collèges : les membres du Réseau Empreintes (Apollon 74, ASTERS, FRAPNA, LPO, ONF, Ecomusées, etc.) et autres professionnels de l'éducation à l'environnement (accompagnateurs en montagne, etc.).

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL.

■ Financement : voir pages 8 et 9.

■ **Contact : DAEDR – Unité Espaces Naturels Sensibles**
Sabine Fabre – 04 50 33 50 26 - sabine.fabre@cg74.fr

SAVOIR SKIER

C'est en 2006, dans le cadre de la Politique Montagne, que le Conseil départemental a mis en place cette opération à destination des collégiens et plus particulièrement des catégories moins favorisées dans la pratique du ski (collèges éloignés des stations, réseaux de réussite scolaire).

■ Objectif : initier chaque collégien au ski nordique, alpin ou au snowboard. **Il n'est pas possible de mixer les activités à titre individuel : un établissement peut pratiquer plusieurs activités, mais un collégien doit effectuer son cycle dans une seule discipline.**

■ Public visé : tout le niveau 5ème des collèges publics et privés. Pour des questions d'organisation interne à chaque établissement, la prise en compte du niveau 6ème pourra être autorisée avec une seule participation par élève durant sa scolarité au collège.

■ Nombre de séances : cycle obligatoire de 10 heures effectives d'enseignement EPS minimum par élève, réparties sur 5 séances en ½ journée ou journée.

■ Période concernée : de janvier à mars, hors vacances scolaires nationales.

■ Procédure :

- inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL avec budget ;
- transmission d'une fiche de confirmation au collège pour recueillir le budget précis (coûts des différentes prestations) et les modalités précises des sorties (dates, nombre d'élèves).

■ Financement :

- 90 % du prix de revient du cycle sont pris en charge par le Conseil départemental : frais de transport, location de matériel, forfaits et encadrement par des moniteurs diplômés ;
- les 10 % restant sont pris en charge par le collège ;
- aucune participation financière n'est demandée aux familles : ce dispositif se situe dans le cadre des cours d'EPS, activité sportive obligatoire ;
- les collèges dont les projets sont retenus reçoivent un acompte de 60 % du coût prévisionnel renseigné dans la fiche de confirmation ;
- le solde est versé au vu du budget réalisé après transmission des copies des factures acquittées et de la fiche de facturation ;
- un cahier des charges présentant les modalités pratiques et le détail des prestations prises en charge est envoyé aux collèges en même temps que la fiche de confirmation.

■ Critères de sélection des projets : privilégier la proximité des sites pour réduire les coûts et les temps de transport.

■ **Contact : DSTM - Frédérique Lecoq - 04 50 33 21 60 - frederique.lecoq@cg74.fr**

SAVOIR NAGER

Ce dispositif a été mis en place à l'initiative des élus de la Commission de l'Éducation du Conseil départemental en 2000 dans une logique sécuritaire.

■ Objectif : maîtrise du milieu aquatique. Ce dispositif ne doit pas être confondu avec les activités de la natation sportive.

■ Public visé : tout le niveau 6ème des collèges publics et privés. Pour des questions d'organisation interne à chaque établissement, la prise en compte du niveau 5ème pourra être autorisée avec une seule participation par élève durant sa scolarité au collège.

■ Nombre de séances : maximum de 10 séances d'une heure par élève.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL avec budget estimatif.

■ Financement :
- le Conseil départemental prend en charge 90 % des dépenses de transport et d'entrées ;
- une avance sera versée aux établissements retenus au vu des budgets prévisionnels ;
- le solde sera versé après transmission des copies de factures acquittées.

■ **Contact : DSTM - Frédérique Lecoq - 04 50 33 21 60 - frederique.lecoq@cg74.fr**

ACTIVITÉS SPORTIVES DE PLEINE NATURE

Terrain privilégié grâce à l'étendue de ses ressources naturelles variées, la Haute-Savoie offre aux jeunes de nombreuses possibilités de s'initier aux sports de montagne et à la pratique d'Activités de pleine nature.

Le Conseil départemental, dans sa politique d'éducation au sport, a souhaité reconduire son aide en faveur des APN en soutenant :

■ Des projets sportifs :
- organisés dans le cadre d'un cycle d'EPS nécessitant la pratique de 10 heures effectives ou d'une fin de cycle ;
- à destination d'un minimum de 2 classes dans les disciplines emblématiques du département :
  - course d'orientation, escalade, randonnée en montagne, canoë-kayak (activités physiques listées par l'Éducation Nationale) ;
  - hockey, patinage, voile, aviron (sous réserve d'accord du Rectorat pour la mise en œuvre d'un projet d'établissement).

■ Des projets de sensibilisation et prévention des risques liés à la pratique de la montagne :
- nivologie, alerte sur piste, utilisation du DVA, dangers du hors piste, etc. ;
- inscription possible en fin de cycle Savoir skier.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL. Les projets sont examinés conjointement par le Conseil départemental et par l'Éducation Nationale.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Financement :
- frais de transport, location de matériel et intervenants ;
- l'achat de matériel et les cotisations sont pris en charge par les collèges ;
- une avance est versée aux établissements retenus au vu des budgets prévisionnels ;
- le solde est versé au vu du budget réalisé après transmission des copies des factures acquittées et de la fiche de facturation.

■ **Contact : DSTM - Frédérique Lecoq : 04 50 33 21 60 - frederique.lecoq@cg74.fr**

LES **CHEMINS** DE LA **CULTURE**

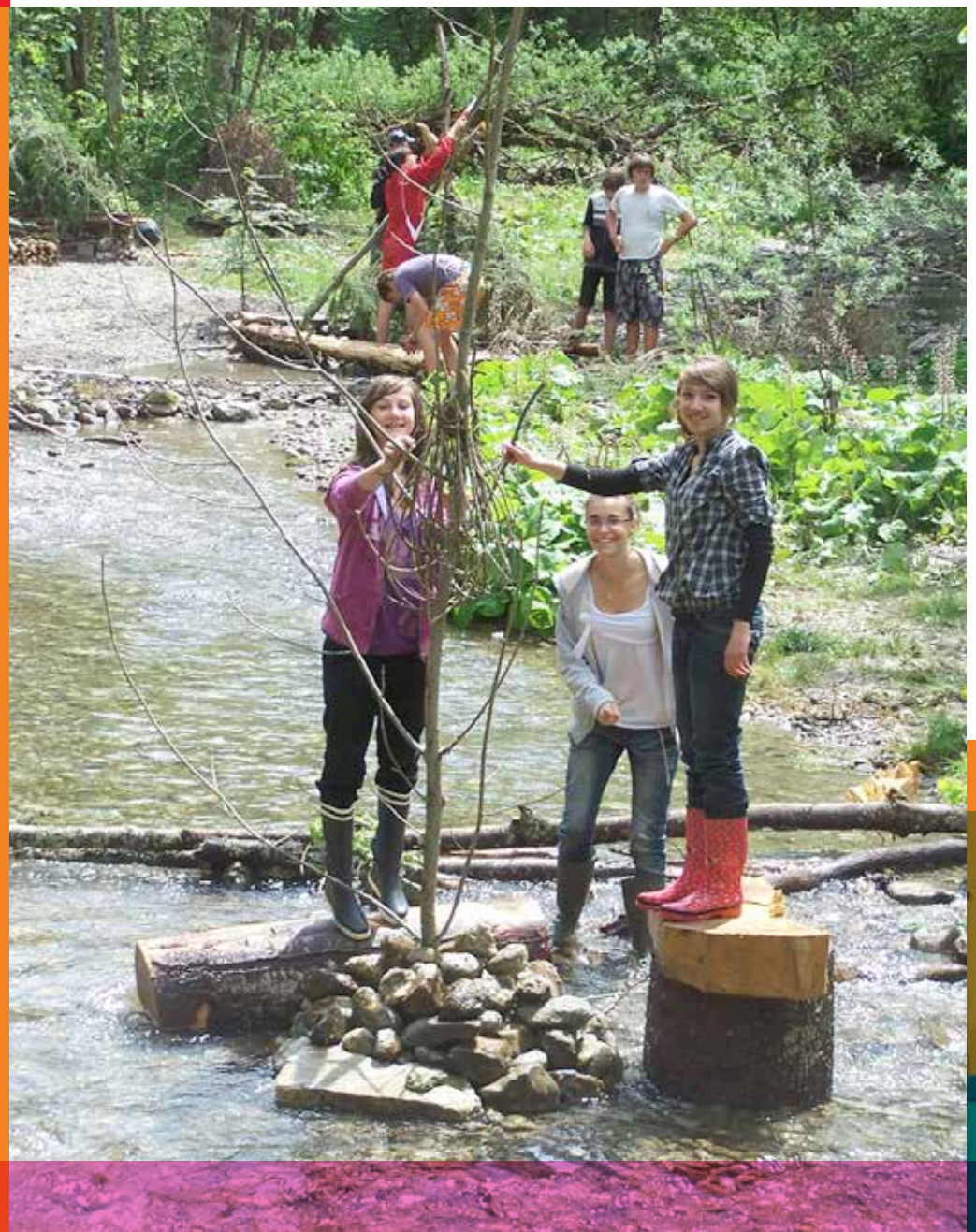

Depuis 2005, le Conseil départemental mène, en partenariat avec la DRAC (qui participe au financement de nombreux projets et dispositifs), la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) et le réseau Canopé, une politique d'éducation artistique et culturelle d'ampleur. Proposée aux collèges publics et privés du département, cette politique a pour objectifs :

- de permettre aux collégiens de se constituer une culture personnelle riche et diversifiée et d'éveiller leur curiosité intellectuelle ;
- d'encourager leur créativité et le développement d'une intelligence sensible par le biais de la pratique artistique et d'un contact direct avec les artistes, les œuvres et les lieux d'arts et de culture.

Les Chemins de la Culture concernent de multiples champs artistiques et culturels :

- arts plastiques ;
- arts vivants (cirque, théâtre, danse, marionnettes, etc.) ;
- cinéma et image animée ;
- littérature ;
- mémoire ;
- musique (classique, actuelle, etc.) ;
- patrimoine (architecture, archéologie, ethnologie).

Retrouvez les contenus artistiques et culturels des projets proposés dans le Livret Projet et Ressources 2015.

Plus votre projet sera étayé et argumenté, plus il sera aisé de l'instruire !
N'hésitez pas à contacter nos services pour construire vos projets.

LES **CHEMINS** DE LA **CULTURE**

		Description	Financement
DISPOSITIFS	**Arts plastiques**	Opérations d'éducation artistique et culturelle à rayonnement départemental, régional ou national, portées par un partenaire culturel.	Subventions spécifiques du Conseil départemental aux partenaires culturels porteurs ou aux collèges (collège au cinéma).
	A-musée		
	Musée hors les murs		
	Cinéma et image animée		
	Collège au cinéma		
	Concours junior de la meilleure critique de film		
	Anima-j		
	Aide au transport vers les festivals de cinéma (Annecy Cinéma italien / Biennale du Cinéma Espagnol)		
	Littérature	Vous vous inscrivez dans le cadre du dossier SIEL, et/ou directement auprès du partenaire culturel.	Participation demandée aux collèges (voir détails par dispositif).
	Prix littéraire des collégiens		
	Prix littéraire d'Annemasse Lire Élire		
	Prix littéraire alTerre ado		
	Mémoire		
	Concours National de la Résistance et de la Déportation		
	Musique		
	Élèves au concert		
	Dose le son		

		Description	Financement
AIDE AUX PROJETS	«Initiatives»	Vous construisez votre projet sur mesure en partenariat avec une structure culturelle du département. Votre projet implique obligatoirement : - d'aller à la rencontre d'une structure culturelle du département et de découvrir sa programmation artistique et culturelle. - de travailler avec un artiste ou un professionnel de la culture pour qu'il accompagne la pratique artistique et culturelle des élèves dans la durée (minimum 8h).	Participation financière aux collèges (transports des collégiens et interventions des artistes).
	«Propositions»	Il s'agit de parcours culturels et/ou artistiques proposés par les structures culturelles du département. Ces parcours sont composés de rencontre(s) avec l'œuvre in situ et de rencontres avec des artistes et/ou des média-teurs culturels. NB : Ces propositions sont validées en amont dans leurs contenus artistiques et pédagogiques par l'ensemble des partenaires.	Subvention aux structures culturelles (interventions), aux collèges (transports des collégiens) et **coût médiation culturelle.**
AIDE AU TRANSPORT	Destination Culture	Vous souhaitez aller à la rencontre d'une structure professionnelle, artistique, culturelle ou patrimoniale du département et découvrir sa programmation artistique et culturelle de manière ponctuelle.	Participation financière aux collèges (transports des collégiens).
	Destination Mémoire	Vous souhaitez vous rendre dans un lieu de mémoire du département ou de la région.	
	Aide au transport vers les Festivals de cinéma	Vous souhaitez aller à la découverte de la programmation des festivals de cinéma Annecy Cinéma Italien, Biennale du Cinéma Espagnol.	Subventions spécifiques aux festivals.

A'MUSÉE

■ Objectif : exposition de sensibilisation à l'histoire de l'art et à l'art contemporain en regard des programmes Histoire des Arts.

■ Description : 4 expositions itinérantes interactives, ludiques et dynamiques qui déclinent une thématique choisie à travers l'histoire des arts sous forme de malle pédagogique. Chaque malle s'accompagne d'un dossier pédagogique présentant les différents points abordés, les périodes historiques évoquées, le vocabulaire artistique ainsi que les textes apportant des éclairages aux reproductions de l'époque.

- « **2D/3D** » aborde la question de la représentation plane (perspective, image et représentation, point de vue, cadrage, espaces symboliques, aplats coloriés, etc.) ;
- « **La chaise** » évoque avec originalité l'histoire des arts à travers un objet du quotidien ;
- « **Il était temps** » décline les relations entre les Arts visuels et les temps ;
- « **L'ombre de Marcel** » évoque l'œuvre et la démarche artistique de Marcel Duchamp.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : pré-inscription obligatoire dans le dossier SIEL Culture, à confirmer auprès de la MJC Centre d'Annemasse.

■ Financement : une participation (200 euros) est demandée au collège pour le montage de l'exposition et la médiation enseignant. Cette participation est à verser à la MJC d'Annemasse Centre.

■ **Contact : page 7.**

MUSÉE HORS LES MURS

■ Objectif : sensibiliser les élèves à l'art contemporain en les confrontant à des pièces originales.

■ Description : tout au long de l'année, le réseau Canopé met en place des expositions de pièces originales issues du fonds de l'Artothèque de Bonlieu dans des collèges demandeurs qui créent, avec l'aide du réseau Canopé, une médiation autour de l'art contemporain à partir d'une exposition thématisée. Un professeur relais accompagne cette médiation dans la préparation des expositions et leurs usages pédagogiques.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège directement auprès du réseau Canopé.

■ Budget à la charge du collège : adhésions aux services du réseau Canopé et à l'artothèque requises.

■ **Contact : page 7.**

COLLÈGE AU CINÉMA

■ Objectif : le dispositif propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

■ Description :

- les élèves assistent à 3 projections de films en salle (1 par trimestre), à l'occasion desquelles ils découvrent de nouvelles cinématographies (films du patrimoine, films étrangers…) ;
- pour chaque film, le CNC met à disposition des enseignants un dossier pédagogique et une fiche pour chaque élève ;
- deux séances de pré-visionnement, accompagnées d'un spécialiste du cinéma, sont proposées chaque année par la DAC aux enseignants, en partenariat avec le Rectorat (plan académique de formation). La participation à ces séances est impérative et ouverte aux enseignants de l'enseignement privé.

■ Partenaires : CNC, DRAC, Conseil départemental, salles de cinéma, Rectorat, DSDEN, le réseau Canopé.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL Culture.

■ Financement : la 3ème séance est remboursée par le Conseil départemental après la transmission des justificatifs des 3 factures acquittées à la DAC **avant le 15 septembre 2016** (au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être fait).

■ Budget à la charge du collège : les 2 premières séances (2,50 € /élève et par séance) ainsi que le transport vers le cinéma le cas échéant.

■ **Contact : page 7.**

CONCOURS JUNIOR DE LA MEILLEURE CRITIQUE DE FILM

■ Objectifs :

- initier les collégiens à l'analyse filmique ;
- découvrir les éléments d'analyse d'un film pour pouvoir l'aborder à travers le décryptage des images, des dialogues, des scénarios et de la bande-son ;
- développer un esprit critique.

■ Description : en début d'année scolaire, les élèves assistent à une projection en salle du film sélectionné. Sous la direction de leurs enseignants, ils sont invités à en rédiger une critique écrite. Les cinq meilleures copies sélectionnées par les enseignants sont envoyées pour être présentées aux jurys par niveau de classe.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Partenaires : association Décod'art, DDEC, APEL 74, Conseil départemental, salles de cinéma du département.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL Culture.

■ Budget à la charge du collège : cotisation de 50 € par établissement (adhésion) à l'association Décod'art, coût de la séance (4 €/élève) et transport vers le cinéma le cas échéant.

■ **Contact : page 7.**

ANIMA-J

■ Objectif : découverte du cinéma d'animation au travers de programmes de films issus de la compétition officielle de l'année du Festival International du Film d'Animation d'Annecy.

■ Description : Anima-j est un prolongement du Festival International du Film d'Animation. Des séances scolaires sont organisées du 22 au 30 juin 2015 dans de nombreuses salles du département partenaires de l'opération. Le programme des films est sélectionné par des jurys d'enseignants.

■ Partenaires : Citia, DSDEN, Conseil départemental.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège directement auprès de la salle de cinéma partenaire.

■ Budget à la charge du collège : le coût de la séance (2 €/élève) ainsi que le transport vers le cinéma le cas échéant.

■ **Contact : page 7.**

CINÉMA ET IMAGE ANIMÉE

FESTIVALS DE CINÉMA

ANNECY CINÉMA ITALIEN / BIENNALE DU CINÉMA ESPAGNOL

■ Objectif : permettre aux collégiens éloignés de l'agglomération annécienne d'accéder à une offre culturelle de qualité internationale.

■ Description : assister à une séance des festivals dans une salle de cinéma de l'agglomération.

■ Partenaires : Annecy Cinéma Italien, Biennale du Cinéma Espagnol, Conseil départemental.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure :

- inscription par le collège auprès du festival ;
- réservation par le collège du car auprès d'un transporteur privé ;
- le transporteur privé adresse la facture correspondante directement au festival concerné.

■ Budget à la charge du collège : le coût de la séance par élève (se référer à chacun des festivals).

■ **Contact : page 7**

Retrouvez la programmation Collège au Cinéma et Concours Junior de la meilleure critique de film dans le Livret Projet et Ressources 2015.

MÉMOIRE

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Dans un département aussi marqué par l'Histoire contemporaine que la Haute-Savoie, la thématique du travail de mémoire est un axe majeur de la politique culturelle du Département. Au-delà des visites des sites de Morette et du plateau des Glières qu'il propose aux scolaires, le Conseil départemental - via le service Mémoire et Citoyenneté de la DAC - est l'organisateur des différentes phases du Concours National de la Résistance et de la Déportation.

■ Description :

- création et tournée d'un spectacle théâtral et/ou d'un montage audiovisuel se rapportant au thème de la session, au sein des collèges et des lycées volontaires ;
- organisation de la cérémonie de remise des prix des lauréats et présentation des travaux des élèves ;
- organisation d'un voyage récompense sur un lieu de mémoire en rapport avec le thème du CNRD ;
- animation par le service mémoire et citoyenneté d'un groupe de travail départemental consultatif, composé de diverses personnalités du monde résistant, de représentants de la DSDEN et d'enseignants en activité.

■ Partenaires : DSDEN, témoins et associations de mémoire.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège directement auprès de la DAC du Conseil départemental.

■ Financement : le Conseil départemental prend en charge la totalité du coût de la programmation culturelle, de l'organisation de la remise des prix aux lauréats qui a lieu chaque année à Annecy et du voyage récompense portant sur la thématique de l'année.

■ **Contact : page 7.**

PRIX LIRE ÉLIRE DU FESTIVAL DU LIVRE D'ANNEMASSE

■ Objectif : mettre en avant une sélection de livres de qualité, valoriser la création et la diversité littéraire.

■ Description : le prix propose 3 sélections pour les collégiens (BD, Prix 6ème 5ème, Prix 4ème 3ème). Mise à disposition des CDI des mallettes consacrées aux ouvrages et univers créatifs des auteurs.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Partenaires : commune d'Annemasse, Annemasse Agglo, Conseil départemental, Savoie-biblio.

■ Procédure : inscription auprès de la Bibliothèque d'Annemasse.

■ Budget à la charge du collège : l'achat des livres de la sélection.

■ **Contact : page 7.**

PRIX LITTÉRAIRE DES COLLÉGIENS

■ Objectif : faire découvrir aux collégiens des œuvres originales et récentes afin de développer leur goût de la lecture.

■ Description : une sélection de huit titres est soumise à la lecture et au vote des jeunes lecteurs. La rencontre au collège avec un écrivain, dont le livre fait partie de la sélection, est l'un des temps forts de cette action (sous réserve des effectifs et des disponibilités des auteurs). Elle s'articule autour d'un travail au long court sur les ouvrages lus tout au long de l'année, donnant lieu à des productions (maquettes, films, sketches, panneaux, pages web, etc.) présentées lors de la cérémonie de clôture, à l'occasion de l'annonce du lauréat.
Les élèves ont également la possibilité de suivre le déroulement de cette action sur le site web **www.ac-grenoble.fr/prix-litteraire-collegiens74**, créé afin d'offrir aux enseignants et élèves un support d'échanges de critiques argumentées sur les ouvrages.

Le réseau Canopé apporte son soutien au prix dans son organisation et dans l'accompagnement pédagogique en mettant à la disposition des enseignants ses ressources documentaires et son ingénierie informatique.

■ Public visé : collèges publics et privés, niveaux 4ème et 3ème.

■ Partenaires : DSDEN, réseau Canopé, Crédit Mutuel Enseignant Savoie Mont-Blanc.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL Culture.

■ Budget à la charge du collège : l'achat des livres de la sélection ainsi que le transport pour la cérémonie de clôture.

■ **Contact : page 7.**

PRIX alTerre ado

■ Objectifs : mettre en avant une sélection de romans jeunesse de qualité, valoriser la diversité littéraire ; mobiliser des collégiens sur un temps hors scolaire autour de la lecture plaisir ; favoriser le partenariat collège / bibliothèque ; favoriser l'échange entre collégiens au travers des comités de lecture ; élire le lauréat du prix alTerre ado.

■ Description : sur une saison, d'octobre à mars, six romans sont proposés à la lecture aux collégiens âgés de 12 à 15 ans, en dehors du temps scolaire et sur la base du volontariat.

Savoie-biblio met à disposition des bibliothèques participantes un lot des six romans sélectionnés. Pour clore la saison, Savoie-biblio organise le forum alTerre ado au centre des congrès d'Aix-les-bains, dans le cadre du Festival du livre jeunesse «Lire aux Aixclats». Pour l'occasion, des bus sont affrétés et parcourent la Savoie et la Haute-Savoie afin de faciliter l'accès au forum (400 collégiens en 2014). Au programme du forum : un jeu «au cœur d'alTerre ado» réunissant auteurs et collégiens, des échanges avec les auteurs, une séance de dédicaces, un spectacle, et pour clore cette journée, la remise du prix à l'auteur plébiscité par les adolescents.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Organisateur : Savoie-biblio (Assemblée des Pays de Savoie).

■ Partenaires : bibliothèques municipales, Centres de documentation des collèges, Association «Lire aux Aixclats».

■ Procédure : inscription auprès de la bibliothèque de sa commune ou auprès de son centre de documentation.

■ Budget à la charge du collège : l'achat des livres de la sélection.

■ **Contact : page 7.**

Retrouvez les contenus artistiques et culturels des projets proposés dans le Livret Projet et Ressources 2015.

ÉLÈVES AU CONCERT

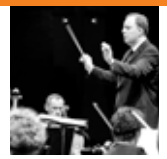

■ Objectifs :
- découvrir le répertoire de la musique classique et l'environnement culturel de l'Orchestre des Pays de Savoie au contact des musiciens professionnels ;
- apprendre aux élèves à être des « auditeurs actifs » et respectueux de l'écoute des autres.

■ Description : trois thématiques :
- les séances de musique de chambre au cœur des collèges constituent un moment unique d'échange entre les collégiens et les solistes de l'Orchestre des Pays de Savoie ;
- les concerts de l'Orchestre offrent aux élèves un contact direct avec les œuvres et l'environnement culturel de l'orchestre ;
- les concerts « découverte » permettent une nouvelle approche du concert par les élèves. Ils peuvent être programmés au sein du collège ou dans une salle municipale proche.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Partenaires : DRAC, DSDEN, DAC, APS, partenaires de diffusion de l'Orchestre.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL Culture.

■ Budget à la charge du collège :
- Musique de Chambre : 250 € la séance (500 € pour deux séances groupées) ;
- Concert d'Orchestre : 2 €/élève ;
- Concert Découverte : 500 € la séance ;
- Intégralité du transport.

■ **Contact : page 7.**

DOSE LE SON

■ Objectif : sensibiliser les publics et préserver l'audition de la population, en particulier des adolescents, face à la pratique et l'écoute de musiques amplifiées.

■ Description :
- dans le cadre d'un concert animé par un groupe régional dans une salle de concerts équipée et sur un principe d'animation interactif et pédagogique, le spectacle alterne exposés, morceaux, vidéos, diaporama et débats autour de la thématique de la prévention des risques auditifs ;
- une réunion d'information obligatoire sur les contenus et objectifs du spectacle est organisée en amont du spectacle dans la salle de concert, en septembre ou octobre, à l'attention des équipes pédagogiques. Une mallette pédagogique est distribuée à cette occasion pour permettre aux enseignants de travailler et sensibiliser les élèves en amont du concert ;
- enfin, l'établissement s'engage à participer aux actions d'évaluation du dispositif par un questionnaire en ligne à destination des élèves et des accompagnateurs ;

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Partenaires : ARS, DREAL, Région Rhône-Alpes, Conseil départemental, Rectorat Grenoble, AGI-SON, salles de concerts.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL Culture. Confirmation des inscriptions début septembre par le GRAL. Chaque structure éducative peut bénéficier d'une ou plusieurs séances qui durent chacune 1h30, sous réserve du nombre de places disponibles (maximum : 4 classes par établissement).

■ Budget à la charge du collège : totalité du coût du transport des collégiens.

■ **Contact : page 7.**

4 projets maximum par collège.

■ Partenaires :

- les structures culturelles départementales (théâtres, musées, lieux d'exposition ou de patrimoine, bibliothèques, etc.) ;
- les intervenants artistiques : situés dans une démarche de création et de diffusion, ils doivent travailler sur l'intention et les questionnements posés dans l'acte de création, quel qu'il soit ;
- les professionnels de la culture, notamment dans les domaines du patrimoine et des arts plastiques : le plus souvent rattachés à un équipement culturel, ils sont des médiateurs favorisant la rencontre entre le public et l'objet culturel (tableau, site architectural, etc.).

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL Culture.

■ **Contact : page 7.**

Circulaire interministérielle du 3 janvier 2005 : « Le concours de l'artiste ou du professionnel de la culture trouve sa justification dans la mesure où il exerce une activité de création ou d'expression créative ou de parole propre aux métiers de la culture et non d'une activité d'enseignement ».

Nouveauté 2015/2016 ! Soucieux d'accompagner de manière volontariste certains collèges, le Conseil départemental apporte une aide au transport majorée à 50 % d'un aller-retour collège / lieu culturel à 16 collèges du département.

Commune	Collège	Critères
Abondance	Sainte Croix des Neiges	- communes de – 3 000 habitants, - distance > 10 kms d'une ville de + 10 000 habitants, - pas de réseau de transport.
Alby-sur-Chéran	René Long	
Bellevaux	Notre Dame	
Boëge	Jean-Marie Molliet	
Frangy	Val des Usses	
Margencel	Théodore Monod	
Saint-Jean-d'Aulps	Henri Corbet	
Saint-Paul-en-Chablais	Pays de Gavot	
Samoëns	André Corbet	
Seyssel	Mont des Princes	
Annemasse	Michel Servet	REP + 2 ex-RSS
Cluses	Geneviève Anthonioz De Gaulle	
Gaillard	Jacques Prévert	
Scionzier	Jean-Jacques Gallay	
Ville-la-Grand	Paul Langevin	
Bonneville	Samivel	

« INITIATIVES »

■ Description : projet « sur-mesure » conçu à l'initiative des enseignants en lien avec une structure artistique et culturelle du département, avec un artiste ou un professionnel de la culture.

■ Ce projet implique obligatoirement :

- d'aller à la rencontre d'une structure culturelle du département et de découvrir sa programmation artistique et culturelle ;
- de travailler avec un artiste ou un professionnel de la culture pour qu'il accompagne la pratique artistique et culturelle des élèves dans la durée (minimum 8 heures).

■ Financement :

- Participation financière versée aux collèges sur présentation des justificatifs pour :
  - les heures d'intervention des artistes ou professionnels de la culture sur la base suivante :
    - professionnel de la culture : nombre d'heures X 40 € TTC ;
    - artiste : nombre d'heures X 60 € TTC ;
  - le coût du transport des collégiens : (35 ou 50 % du coût global - selon le collège) ;
  - le coût de la médiation culturelle : uniquement pour les projets menés avec des structures Patrimoine et Art contemporain (musées, centres d'Art).

■ Budget à la charge du collège :

- achat de billetterie Spectacle Vivant et Cinéma, livres, spectacles, ou autres matériels, frais de déplacement des intervenants ;
- 50 ou 65 % du coût du transport des collégiens (selon le collège).

■ Critères de sélection :

- inscription du projet uniquement sur le temps scolaire : les projets menés dans le cadre de l'accompagnement éducatif ou avec des groupes de volontaires ne sont pas concernés ;
- rencontre obligatoire avec une structure culturelle du département et découverte de sa programmation ;
- accompagnement par un artiste ou un professionnel de la culture reconnu *(voir circulaire du 3 janvier 2005)* ;
- pratique artistique des élèves (minimum 8 heures par classe) ;
- inscription du projet dans les contrats d'objectif ou projet d'établissement du collège.

Les projets incluant les élèves de SEGPA ou les élèves nouvellement arrivés en France feront l'objet d'une attention toute particulière.

■ **Contact : page 7.**

AIDE AUX PROJETS

« PROPOSITIONS »

■ Description : projet proposé par une structure culturelle et labellisé par les partenaires institutionnels et financiers. Il s'agit de parcours artistiques et/ou culturels composés de rencontre(s) avec l'œuvre *in situ* et de rencontre(s) avec un ou plusieurs artistes ou professionnels de la culture qui accompagne la pratique de l'élève ;

■ Procédures spécifiques : inscription dans le cadre du dossier SIEL puis contact obligatoire avec la structure culturelle.

■ Financement :

- subvention versée aux structures culturelles pour les heures d'intervention des artistes sur la base suivante : nombre d'heures x 60 € TTC ;
- participation financière versée aux collèges pour le coût du transport des collégiens (financement de 35 % ou 50 % du coût global) et le coût de la médiation culturelle ;
- budget à la charge du collège : billetterie Spectacle Vivant et Cinéma, achat de livres spectacles, ou autres matériels, frais de déplacement des intervenants et 50 ou 65 % du coût du transport des collégiens.

■ Critères de sélection : le projet proposé est labellisé en amont par les partenaires institutionnels des Chemins de la Culture (Conseil départemental, Rectorat, DSDEN, DRAC, réseau Canopé, DDEC).

■ **Contact : page 7**

Retrouvez la liste des projets labellisés dans le Livret Projet et Ressources 2015. www.culture74.fr, rubrique « Culture en collège »

AIDE AU TRANSPORT

DESTINATION CULTURE

■ Objectif : découvrir une œuvre dans un lieu culturel ou patrimonial du département.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL Culture. 1 seul projet par collège.

■ Financement :

- 35 ou 50 % du coût global du transport (le trajet doit impérativement excéder 10 km et ne doit pas être couvert par un réseau de transport urbain local) ;
- participation financière versée directement au collège à sa demande et sur présentation des justificatifs (facture transporteur acquittée), dans la limité du montant prévisionnel indiqué dans la notification faite au collège.

DESTINATION MÉMOIRE

■ Objectif : découvrir un lieu culturel ou patrimonial consacré à la mémoire.

■ Public visé : collèges publics et privés, tous niveaux.

■ Procédure : inscription par le collège dans le cadre du dossier SIEL Culture. 1 seul projet par collège.

■ Financement :

- 35 ou 50 % du coût global du transport vers des sites régionaux consacrés à la mémoire ;
- participation financière versée directement au collège à sa demande et sur présentation des justificatifs (facture transporteur acquittée), dans la limité du montant prévisionnel indiqué dans la notification faite au collège.

FESTIVALS DE CINÉMA

Le Conseil départemental verse une subvention spécifique aux deux festivals (Annecy Cinéma Italien et Biennale du Cinéma Espagnol) pour le transport des collégiens (page 28).

LA PRISE DE DÉCISION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Lors du vote de son budget primitif annuel, le Conseil départemental inscrit un crédit destiné à couvrir les dépenses de l'ensemble de l'année civile à venir.

Dans le cas particulier des aides aux projets éducatifs, les Commissions concernées font des propositions à la Commission Permanente, qui décide des attributions aux établissements.

LE BILAN D'UTILISATION DES CRÉDITS

Année scolaire 2013-2014

Projets Santé, Citoyenneté, Orientation, Développement Durable	74 660 €
Salon Prep'A	20 000 €
RAP Annecy	7 000 €
Jeunes Industrie-Classe en Entreprise	5 230 €
Savoir secourir	60 000 €
Savoir skier	490 180 €
Savoir nager	169 440 €
Projets activités de pleine nature	183 170 €
Projets Chemins de la Culture	192 500 €
Collège au cinéma	12 500 €
Concours Junior de la meilleure critique de film	2 500 €
Organisation du CNRD, lecture évocation	65 000 €
Prix littéraire d'Annemasse	5 500 €
Prix littéraire des Collégiens	5 200 €
Élèves au concert	35 000 €
TOTAL actions éducatives	**1 327 880 €**

Direction de la communication Institutionnelle du Conseil départemental de la Haute-Savoie - Photos : ©CG74 L Gaette - ©DAC - ©Fotolia.com : M.Business/laurenay/YanteyEU White/goodluz/Smelpov/fortes60/MarcBu/Jackal/vencavr/gorilla/Thoermer/graliquus/obuyoyx/BVDC/topchi/ateAKA/Ovelo/SwansonSunny/alayeyaben/u/Bednarek/ snook/Kuzmina - ©Phovoir - ©OT Grand-Bornand ; Pité - ©CPS ; Rumilat - ©CTIA ; Boucher1 - ©CCA ; L Gesin - Imprimé sur papier certifié PEFC

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Suivez notre actualité : cg74.fr

Direction de l'Éducation et de la Formation
15 rue du 30ème Régiment d'Infanterie
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
04 50 33 50 11

www.cg74.fr